



et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 027-242700276-20250915-C15092025_09-DE

C-15-09-2025/09

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Date de Convocation :	08/09/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quinze Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Serge BOURLIER, Gérard THEBAUD, Philippe LEFORT, Bruno FRICHOT, Christophe DUFLOT, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Christophe CAPELLE, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Marcel SAPOWICZ, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Stéphane GUERIN

Monsieur Alain MOUSSEL représentant **Monsieur Jacques HAPDEY**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Christian GOBERT donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Monsieur** Jérôme PASCO

Mesdames Christine CHEHU, Laurence CLERET, Nielle GAUTHIER, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER,

Messieurs Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Hubert LAMY, Marc GARREAUD, Thierry LOTHON, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que signée en 2022, suite à l'expiration du Contrat Enfance Jeunesse, la Convention Territoriale Globale (CTG) prévoyait de nouvelles modalités de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les Collectivités gestionnaires d'activités ou porteuses d'actions en direction des enfants et des jeunes. Afin de s'intégrer dans le cadre de ce nouveau dispositif, la Communauté de Communes du Pays de Conches avait donc signé avec la CAF cette convention qui définit, dans leur globalité, les conditions de partenariat et de portage des actions. Il convenait de décliner ces actions à l'échelle des Communes et/ou SIVOS en fonction des compétences dévolues à chaque collectivité et des modes de gestion de ces actions. La CAF de l'Eure avait fourni alors des simulations sur les nouvelles modalités de financement et sur le montant des bonus territoire auxquelles chaque entité gestionnaire peut prétendre dans ce nouveau cadre.

La CTG étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, celle-ci doit être renouvelée en 2025 et sera, par ailleurs, élargie à de nouveaux signataires (Conseil départemental, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé, CARSAT, SDJES). La CTG maintient les mêmes modalités de financement et poursuit notamment les objectifs suivants :

> En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :

> En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;

> En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;

> En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;

> En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;

> En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;

> En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;

> En matière de coopération avec les partenaires locaux ;



Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Seize Septembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO

